

Communiqué de presse

L'augmentation des capacités de transport depuis l'ouest renforce la sécurité d'approvisionnement en Suisse

Gaznat, société gazière installée à Vevey (VD), a créé les conditions techniques nécessaires à l'augmentation de ses capacités de transport depuis la France en faveur des sociétés régionales desservant le Plateau, la Suisse centrale et la Suisse orientale. Ainsi, Gaznat est en mesure de transporter davantage de gaz d'ouest en est du pays, dès cet hiver. Il s'agit là d'un pas important vers le renforcement de la sécurité d'approvisionnement en Suisse.

Le gaz consommé en Suisse provient exclusivement des importations, dont les trois quarts sont réalisés depuis la frontière nord, ce qui expose fortement le pays au risque de récession des exportations de gaz côté allemand. Mais depuis 2017, la Suisse a un atout de plus grâce à la possibilité d'exploiter son artère de transit gazier non plus seulement du nord vers le sud, mais aussi en flux à rebours depuis l'Italie. De surcroît, les livraisons de gaz sont désormais également possibles d'ouest en est du pays grâce à la nouvelle possibilité technique de flux à rebours installée depuis peu par Gaznat à Altavilla (FR), sur le gazoduc reliant Ruswil (LU). «C'est un pas important vers le renforcement de la sécurité d'approvisionnement en Suisse», déclare Daniela Decurtins, directrice de l'Association suisse de l'industrie gazière (ASIG). Le recul des livraisons de gaz russe a profondément remodelé la géographie des flux gaziers en Europe et, par conséquent, en Suisse aussi. On note en particulier une forte progression des flux gaziers d'ouest en est. «La nouvelle possibilité de flux à rebours que nous avons aménagée nous permet d'augmenter dès cet hiver notre capacité de transport depuis la France jusqu'à concurrence de 475 MW supplémentaires en faveur des sociétés régionales suisses alémaniques», souligne René Bautz, CEO de Gaznat. Cela équivaut à la consommation de 25'000 ménages environ.

Ces derniers mois, la situation de l'approvisionnement en gaz s'est détendue, sans que l'on puisse toutefois lever l'état de vigilance. La Confédération a donc prolongé l'obligation de constituer une réserve de gaz pour l'hiver, dans l'optique d'assurer les capacités de livraison pour l'hiver prochain (2024/2025). Une ordonnance fédérale édictée en mai 2022 oblige en effet les sociétés gazières régionales suisses à constituer une réserve de gaz sur les sites de stockage étrangers, à hauteur de 15 % de la consommation annuelle de gaz en Suisse. Pour cet hiver, des options sur le gaz italien sont activables en cas de crise en inversant le flux de transport sur le gazoduc France-Italie de Transigas. Les nouvelles capacités de transport dans le sens ouest-est en Suisse viennent consolider le dispositif d'approvisionnement de la Suisse en cas de pénurie de gaz.

Renseignements:

Laura Bufferne, porte-parole de Gaznat SA, 058 274 04 46, l.bufferne@gaznat.ch

Thomas Hegglin, porte-parole de l'ASIG, 044 288 32 62, thomas.hegglin@gazenergie.ch

04 janvier 2024